

ECOLE MATERNELLE D'ALLEREY-SUR-SAÔNE

Compte-rendu du conseil d'école n°1 : Mardi 07 novembre 2017

Début de la séance à 18h

Membres présents : Madame MARCHAND, directrice

Madame SCHAEFFER, enseignante

Monsieur DICONNE, maire d'Allerey-sur-Saône

Madame CLEMENT, 1e adjointe au maire d'Allerey-sur-Saône, en charge des affaires scolaires

Madame GOLMARD, 2e adjointe au maire de St Martin en Gâtinois

Madame MONNIER, Déléguée Départementale de l'Education Nationale

Mesdames DUPUY, PLISSONNIER, MARTIN, Monsieur MONIN, représentants de parents d'élèves

Mme PRATS, présidente de l'Association l'Art et Craie

Membres excusés : Madame VILLIERS, Inspectrice de l'Education Nationale

Monsieur CHATRY, maire de St Martin en Gâtinois

Monsieur RAYMOND, maire de Saint-Gervais-en-Vallière

Mme VERNAY et BERNARD, ATSEMS

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES, L'ART ET CRAIE :

L'Association L'Art et Craie, via sa présidente Mme PRATS, a remis ce jour un chèque de 1290 € (soit 30 €/élève), à destination de la Coopérative Scolaire de l'Ecole maternelle. Nous remercions tous ceux qui ont contribué à ce don par leur participation à l'Association. Le bureau de l'Association se compose comme suit: Présidente: Mme PRATS ; Secrétaire: Mme DONDELLE ; Trésorière: Mme DROUHOT

L'Art et Craie a prévu d'organiser plusieurs manifestations au profit des écoles d'Allerey-sur-Saône. Les informations vous sont communiquées régulièrement via les cahiers de liaison des enfants.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour participer à l'Association, même si ce n'est que ponctuellement à l'occasion d'une manifestation.

L'ECOLE ET SON FONCTIONNEMENT

1/ Le conseil d'école

Dans chaque école est institué un Conseil d'école qui se réunit 3 fois par an. Il est composé des membres suivants :

- le directeur d'école, président ;
- le(s) maire(s) ou son (ses) représentant(s) désigné par le Conseil municipal ;
- les enseignants de l'école et les remplaçants exerçant dans l'école au moment du Conseil ;
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école
- les représentants de parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école ;
- le délégué départemental de l'Éducation Nationale (DDEN) chargé de visiter l'école ;
- l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription

Le Conseil d'école permet de recueillir les avis de tous en vue d'améliorer la vie quotidienne à l'école (problèmes de sécurité aux abords de l'école, fêtes diverses, travaux de réfection et d'aménagement...).

A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé. Un exemplaire sera affiché à l'école et distribué à chaque famille. Il sera consultable sur le site de la mairie d'Allerey-sur-Saône : www.allerey-sur-saone.fr.

2/ Compte rendu des élections de représentants de parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2017. Nous avons quatre candidats. Deux ont été élus titulaires: Mme DUPUY et Mme PLISSONNIER. Mme MARTIN et Mr MONIN ont été élus comme suppléants. Sur 84 électeurs, 70 ont voté (soit 83%) dont 11 votes nuls ou blancs.

3/ Organisation de l'école pour l'année 2017-2018

Effectifs: un total de 43 élèves (venant principalement des communes de Allerey-sur-Saône, Saint-Martin-en-Gâtinois et Saint-Gervais-en-Vallière) répartis sur 2 classes:

- PS-GS: 25 élèves (19 PS, 6 GS) avec Mme Schaeffer, aidée de Mme Bernard, ATSEM.
- MS-GS: 18 élèves (10 MS, 8 GS) avec Mme Marchand, aidée de Mme Vernay, ATSEM. J'assure également la direction de l'école.

Horaires: Les horaires n'ont pas changés cette année. La semaine est organisée sur 4,5 jours de classe.

9h-12h, 13h30-15h45 : le lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h45-11h45 : le mercredi

4/ Péri-scolaire:

- Les TAP (temps d'activités périscolaires) sont organisés de 15h45 à 16h30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, dans les locaux de l'école maternelle. Les parents ont pu inscrire leur enfant à l'année si leur planning est régulier. Dans le cas contraire, ils doivent inscrire leurs enfants à chaque fin de mois.

- A noter: une activité baby-gym sera proposée aux élèves dans le cadre des NAP le mardi soir à partir du 21 novembre. Cette activité est entièrement financée par la municipalité. Nous avons établi des groupes homogènes de 10 ou 11 élèves, chacun bénéficiera d'un cycle de 6 ou 7 séances au cours de l'année. Nous préviendrons les parents suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent s'organiser (notamment pour fournir un certificat médical d'aptitude à la baby gym nécessaire pour l'activité) .

- En cas de retard exceptionnel des parents pour récupérer leurs enfants à 15h45, ceux-ci seront dirigés dans un premier temps vers les activités périscolaires gratuites, puis vers la garderie payante à 16h30.

- Modalités d'inscriptions à la cantine: Pensez-bien à préciser de vive voix à l'adulte à qui vous confiez votre enfant (responsables garderie, bus, ATSEM) si l'enfant mange à la cantine. **Je rappelle que la cantine est un service municipal, géré par une association de parents et aucunement par l'école. En cas de souci, il faut s'adresser directement à cette association.**

5/ Point sur l'organisation des APC (activités pédagogiques complémentaires)

Les séances d'APC sont organisées par les enseignantes après la classe, de 15h45 à 16h30, le lundi et le jeudi. Les enfants sont accueillis, par petits groupes, sur une courte période. Les parents des enfants concernés sont prévenus avant le début des périodes par l'intermédiaire du cahier de liaison.

6/ Vote du règlement intérieur de l'école.

Le règlement intérieur, non modifié cette année, est voté à l'unanimité par les membres du Conseil d'Ecole.

LA SECURITE

Les consignes habituelles de sécurité sont toujours de rigueur:

- Merci de ne pas s'attarder devant le portail à l'heure de déposer ou récupérer les enfants.
- Un adulte de l'école est présent à l'entrée pour assurer l'accueil des élèves.
- Un contrôle visuel des sacs des adultes peut être effectué.
- L'identité des personnes étrangères à l'établissement est vérifiée.
- Les enfants sont repris, à chaque demi journée, par un responsable légal, ou par une personne désignée par écrit au directeur, sauf s'ils sont pris en charge par un service de restauration scolaire, de transport ou d'accueil périscolaire.

Un protocole (PPMS : Plan particulier de mise en sûreté) existe dans chaque école. Il prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelles (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique...) ou à des situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères à l'école, attentats...) .

Notre PPMS a été rédigé il y a deux ans en concertation avec la municipalité et le référent sécurité de la gendarmerie de Verdun sur le Doubs. Nous le mettons à jour en début d'année scolaire.

Cette année, nous devons rédiger un nouveau document, spécifique aux situations d'urgence particulière. Il est en cours d'élaboration et nous vous en donnerons connaissance au prochain conseil d'école.

Au cours de l'année scolaire, nous devons réaliser trois exercices de sécurité, dont au moins un qui porte sur un attentat-intrusion.

LES PROJETS

1/ Le projet d'école

Normalement, c'est cette année que nous allons élaborer un nouveau projet d'école, nous vous informerons quand nous aurons eu plus de renseignements.

2/ Les projets:

- Les deux classes de l'école sont inscrites à l'opération Ecole et Cinéma. Les premières séances ont eu lieu le 07 et le 08 novembre, le matin, à Chalon-sur-saône.

- Nous souhaitons poursuivre le projet "bibliothèque" avec les deux classes de l'école. Les élèves se rendront donc régulièrement à la bibliothèque de Verdun sur le Doubs et nous mettrons en place un prêt de livres.

- Nous avons également inscrit l'école à un projet de chant choral: Adopter un lieu pour l'enchanter. Il s'agit de choisir un lieu emblématique à proximité de l'école et d'y venir, deux ou trois fois dans l'année, pour y interpréter quelques chants . Ce sera également l'occasion de découvrir ce lieu, son histoire et/ou sa fonctionnalité, ... Avec l'aide de Mr Diconne, nous avons choisi le lavoir d'Allerey comme lieu emblématique. Nous y avons chanté pour la première fois le mercredi 18 octobre.

- Nous avons prévu un cycle danse avec un intervenant, Mr Givord (qui était déjà intervenu dans notre école il y a quelques années). Il interviendra auprès des deux classes les mardis matin, en mars-avril. Pour finir ce cycle, un spectacle sera présenté aux parents à l'occasion de la kermesse.

- Nous espérons pouvoir renouveler le projet piscine en fin d'année scolaire , pour les GS. Les séances auraient lieu à la piscine de Verdun s/Doubs, mais nous aurons besoin de la participation des parents pour encadrer des groupes dans l'eau. Nous vous donnerons plus de renseignements quand les inscriptions seront ouvertes.

- Nous renouvelons le projet "classe ouverte", soirée pendant laquelle nous ouvrons les classes aux élèves et à leurs parents, afin que les enfants puissent présenter leur environnement, le matériel de l'école, les affichages,... à leurs parents. La première soirée de ce type aura lieu le mardi 12 décembre. Nous étudions également la possibilité d'organiser une soirée "jeux de société" plus tard dans l'année.

- Décloisonnement: Les élèves de grande section décloisonnent tous les après-midi de 13h45 à 14h15 et sont divisés en demi-groupes dans les deux classes pour les activités de phonologie et de langage oral pendant que

les élèves de petite et de moyenne sections font la sieste.

Ils décroissent également tous les après-midi de 14h30 à 15h15 pour des activités de découverte du monde (découverte de la matière, des objets, du vivant et de l'environnement) ou d'arts visuels.

– Nous allons poursuivre les rencontres GS-CP. Nous nous rencontrons une fois par période, à l'école maternelle ou élémentaire, sur différents thèmes. Ces rencontres, pendant lesquelles les GS vont pouvoir découvrir leur future école et leur future enseignante, devraient leur permettre d'être moins inquiet lors de leur future entrée au CP.

– A l'occasion des fêtes de fin d'année: un spectacle (par la Compagnie Jarnicoton) sera offert par la Coopérative scolaire aux enfants de l'école maternelle, le lundi 11 décembre au matin. Un goûter de Noël sera également offert aux enfants par la Coopérative scolaire un matin de la dernière semaine de classe de décembre. A cette occasion, les enfants auront la visite surprise du père Noël qui amènera des cadeaux pour l'école.

– La sortie de fin d'année aura lieu le vendredi 1er juin 2018, à la Citadelle de Besançon. De plus amples renseignements vous seront donnés en temps voulu.

4/ Les projets de financement de la coopérative scolaire:

Seront proposées cette année : - Des photos individuelles et/ou des fratrises de l'école maternelle

- des photos de classe qui seront prises en fin d'année scolaire.

- une vente de roses des sables réalisées par les enfants en décembre

- une vente de boissons et de gâteaux réalisés par les parents, lors de la première

"classe ouverte" qui aura lieu le mardi 12 décembre.

LE BUDGET: CRÉDITS SCOLAIRES, COMPTE OCCE

Le crédit scolaire alloué par la Mairie d'Allerey-sur-Saône pour l'année 2017 était de 2280€. Il sert à financer les fournitures scolaires des enfants. A ce jour, il nous reste 763 € de cette somme.

L'école est affiliée à l'Office Central de la Coopérative de l'Ecole (OCCE). Un compte bancaire contrôlé par cet office, est alimenté par des dons, des subventions des collectivités locales et des actions d'autofinancement de l'école. Cet argent sert à enrichir le quotidien de la classe (sorties, achats de livres, de jeux pédagogiques, d'ingrédients pour les recettes de cuisine...). C'est Mme Schaeffer qui est responsable de la coopérative scolaire pour notre école. Au 1er septembre, il nous restait 2624,82 € .

Il a déjà été procédé à un appel à don des parents, cette participation restant facultative et libre. Cet appel à don a permis de récolter la somme de 608 €. Les parents pourront renouveler leur don s'ils le souhaitent au cours de l'année scolaire. Nous avons également reçu une subvention de 880 € de la mairie d'Allerey sur saône. Merci à tous de cette participation.

Les plus grosses dépenses engagées pour ce début d'année scolaire ont été l'achat de gros équipements (379,90 €), les charges éducatives (anniversaires, matériel, sortie cinéma: 192,22 €), l'affiliation à l'OCCE (109,65 €).

A ce jour, le solde de ce compte était donc de 2535,42 €.

BESOINS ET REMERCIEMENTS

Au cours de conseils d'école précédents, nous avons demandé s'il était possible de remettre une corde à la cloche de la cour, ainsi que d'installer un store à la fenêtre de la cuisine. Nous nous demandions où en étaient ces projets. -

-> les projets devraient être réalisés en 2018.

Nous souhaiterions également avoir un sapin naturel garni de guirlandes lumineuses dans la cour de l'école à l'occasion des fêtes de Noël comme les années précédentes. --> **les illuminations seront installées le 23/11; le sapin un peu plus tard, en décembre, car il a été commandé auprès de l'Art et Craie.**

Nous remercions les municipalités

- avant tout pour l'insonorisation de la nouvelle classe. Les travaux sont très réussis, le rendu sonore est vraiment amélioré et l'ambiance de travail est bien plus sereine.

- pour tous les petits travaux ponctuels réalisés dans l'école, les déplacements de meubles à la rentrée, les réparations diverses...

- pour le prêt du bus et de la salle des fêtes pour nos diverses sorties et spectacles.

- pour les crédits scolaires

QUESTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES:

- Des parents d'élèves souhaiteraient qu'une concertation soit ouverte à propos des rythmes scolaires (4 ou 4,5 jours de classe par semaine). --> **Cette concertation était également souhaitée par la mairie. Une consultation est organisée actuellement afin de recueillir l'avis des parents, et décider de l'organisation de la rentrée scolaire 2018. Une réunion d'information est organisée par les délégués de parents d'élèves de l'école maternelle, le lundi 27 novembre à 18h à l'école maternelle.**

La séance est levée à 20h.

La directrice,

Mme MARCHAND

